



# SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°283

MARS 2021

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MARS 2021

Présents : 19 Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h.

Mme Christine Chazelle est nommée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

#### A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2021

#### B. DÉLIBÉRATIONS

1. Compte administratif 2020 Budget Principal
2. Compte Administratif 2020 Budget Assainissement
3. Compte Administratif 2020 Budget Lotissement des châtaigniers
4. Approbation des comptes de gestion - Budget Principal
5. Approbation des comptes de gestion - Budget Assainissement
6. Approbation des comptes de gestion - Budget Lotissement des châtaigniers
7. Affectation du résultat 2020 du Budget Principal
8. Affectation du résultat 2020 du Budget Assainissement
9. Affectation du résultat 2020 du Budget Lotissement des châtaigniers
10. Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2021
11. Budget Primitif 2021 du Budget Principal
12. Budget Primitif 2021 du Budget Assainissement
13. Budget Primitif 2021 du Budget Lotissement des châtaigniers
14. Mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation et les aménagements à terre de la halte nautique du port de Cran
15. Motion de soutien pour un appel au financement immobilier pour le centre hospitalier de Redon-Carentoir

#### C. QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS

1. Inclusion numérique
2. Le remplacement du beffroi et des cloches
3. Élections départementales et régionales
4. Piégeage des reines de frelon asiatique
5. Périodes de fauchage

\*\*\*

#### A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### B. DÉLIBÉRATIONS

##### 1. **Compte Administratif 2020 Budget Principal**

M. le Maire, ne pouvant être à la fois contrôleur et contrôlé, quittera la salle lors du vote pour le compte administratif, le budget assainissement et celui du lotissement des châtaigniers

Mme Marie-Claire Loyer, Directrice Générale des Services, présente le compte administratif 2020 du budget principal s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2020	Réalisations 2020
Recettes de fonctionnement	2 069 000.00 €	2 039 056.99 €
Dépenses de fonctionnement	2 069 000.00 €	1 661 690.97 €
Report du résultat antérieur		0 €
Résultat de fonctionnement		+377 366.02 €

	Vote du Budget 2020	Réalisations 2020
Recettes d'investissement	1 850 000.00 €	1 290 978.10 €
Dépenses d'investissement	1 850 000.00 €	731 782.68 €
Report du résultat antérieur		-281 349.26 €
RAR (Reste à Réaliser) dépenses		292 200.44 €
RAR (Reste à Réaliser) recettes		10 000.00 €
Besoin de financement en investissement		-4 354.28 €

M. le Maire ayant quitté la salle, Mme Isabelle Sirlin, 1<sup>ère</sup> adjointe, soumet au vote le Compte Administratif 2020 du Budget Principal : celui-ci est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

## 2. Compte Administratif 2020 Budget Assainissement

Le Compte Administratif 2020 du budget assainissement s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2020	Réalisations 2020
Recettes de fonctionnement	115 000.00 €	125 681.82 €
Dépenses de fonctionnement	115 000.00 €	80 812.95 €
Report du résultat antérieur		0 €
Résultat de fonctionnement		+44 868.87 €

	Vote du Budget 2020	Réalisations 2020
Recettes d'investissement	343 000.00 €	148 642.05 €
Dépenses d'investissement	343 000.00 €	177 349.93 €
Report du résultat antérieur		+14 433.96 €
RAR dépense		-28 798.26 €
Besoin de financement en investissement		- 43 072.18 €

M. le Maire ayant quitté la salle, Mme Isabelle Sirlin, 1<sup>ère</sup> adjointe, soumet au vote le Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement : celui-ci est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

## 3. Compte Administratif 2020 Budget Lotissement des châtaigniers

Le Compte Administratif 2020 du budget lotissement des châtaigniers s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2020	Réalisations 2020
Recettes de fonctionnement	361 005.20 €	217 298.65 €
Dépenses de fonctionnement	361 005.20 €	210 411.14 €
Report du résultat antérieur		0 €
Résultat de fonctionnement		+6 887.51 €

	Vote du Budget 2020	Réalisations 2020
Recettes d'investissement	340 421.50 €	0 €
Dépenses d'investissement	340 421.50 €	179 833.31 €
Report du résultat antérieur		0 €
Déficit en investissement		-179 833.31 €

M. le Maire ayant quitté la salle, Mme Isabelle Sirlin, 1<sup>ère</sup> adjointe, soumet au vote le Compte Administratif 2020 du Budget lotissement des châtaigniers : celui-ci est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

#### 4. Approbation des comptes de gestion - Budget Principal

Après avoir vérifié que toutes les dépenses et les recettes portées au compte de gestion du comptable public durant l'exercice 2020 sont identiques aux comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le compte de gestion remis par le comptable public. Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes de gestion du Budget Principal.

#### 5. Approbation des comptes de gestion - Budget Assainissement

Après avoir vérifié que toutes les dépenses et les recettes portées au compte de gestion du comptable public durant l'exercice 2020 sont identiques aux comptes administratifs du budget Annexe Assainissement, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le compte de gestion remis par le comptable public. Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes de gestion du Budget Assainissement.

#### 6. Approbation des comptes de gestion - Budget Lotissement des châtaigniers

Après avoir vérifié que toutes les dépenses et les recettes portées au compte de gestion du comptable public durant l'exercice 2020 sont identiques aux comptes administratifs du budget principal, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le compte de gestion remis par le comptable public. Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes de gestion du Budget Lotissement des châtaigniers.

#### 7. Affectation du résultat 2020 du Budget Principal

M. le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2020 du Budget Principal :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Dépenses de fonctionnement	1 661 690,97
Recettes de fonctionnement	2 039 056,99
<b>Résultat de l'exercice</b>	377 366,02
Résultat antérieur reporté	
<b>Résultat à affecter</b>	377 366,02
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses d'investissement	731 782,68
Recettes d'investissement	1 290 978,10
<b>Résultat de l'exercice</b>	559 195,42
Résultat antérieur reporté	-281 349,26
<b>Résultat Global</b>	277 846,16
RAR (Reste à Réaliser) dépenses	292 200,44
RAR (Reste à Réaliser) recettes	10 000,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	-4 354,28
Affectation du résultat de fonctionnement	
au report en fonctionnement -chapitre 002	143 000,00
en report d'investissement – compte 1068	234 366,02

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation du résultat du budget principal 2020.

#### 8. Affectation du résultat 2020 du Budget Assainissement

M. le Maire propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Assainissement :

<b>Section d'exploitation</b>	<b>Total</b>
Dépenses de fonctionnement	80 812,95
Recettes de fonctionnement	125 681,82
<b>Résultat de l'exercice</b>	44 868,87
Résultat antérieur reporté	0,00
<b>Résultat à affecter</b>	44 868,87

Dépenses d'investissement	177 349,93
Recettes d'investissement	148 642,05
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-28 707,88</b>
Résultant antérieur reporté	14 433,96
<b>Résultat Global</b>	<b>-14 273,92</b>
RAR dépenses	28 798,26
RAR recettes	0,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-43 072,18</b>
Affectation du résultat de fonctionnement	
En report d'investissement compte 1068	44 868,87

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation du résultat du budget assainissement 2020.

### 9. Affectation du résultat 2020 du Budget Lotissement des châtaigniers

M. le Maire propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Lotissement des châtaigniers :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Dépenses de fonctionnement	210 411,14
Recettes de fonctionnement	217 298,65
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>6 887,51</b>
Résultat antérieur reporté	
<b>Résultat à reporter en fonctionnement</b>	<b>6 887,51</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses d'investissement	179 833,31
Recettes d'investissement	0,00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-179 833,31</b>
Résultant antérieur reporté	
<b>Résultat à reporter en investissement</b>	<b>-179 833,31</b>

Le conseil municipal valide à l'unanimité le report du résultat du Budget Annexe Lotissement des châtaigniers 2020.

### 10. Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2021

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée en partie, pour les communes, par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Pour cette année, l'État compensera la perte restante due à la suppression de la taxe d'habitation.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB -Taxe Foncière sur le Bâti- (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'ajouter au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le conseil municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties. M. le Maire propose une augmentation de 1% du taux de la taxe foncière bâti, le taux de référence étant 35.76%, le taux proposé à compter de 2021 serait donc de 36.12 % et de maintenir le taux de la taxe foncière non bâti à 51.48%.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière bâti	20.50 % + 15.26 % = 35.76 %	36.12 %
Taxe foncière non bâti	51.48 %	51.48 %

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'augmentation du taux de la taxe foncière sur le bâti à 36.12 % et du taux de la taxe foncière sur le non bâti à 51.48 %.

### 11. Budget Primitif 2021 du Budget Principal

M. le Maire présente le Budget Primitif du budget principal 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 225 000 €	1 920 000 €
Dépenses	2 225 000 €	1 920 000 €

Mme Patricia Canaux propose, qu'au vu de la situation économique, les commissions revoient leurs projets à la baisse, pour tenter de réduire les dépenses.

Mme Claire Gérard ajoute que les priorités pourraient être vues de manière plus globales.

M. le Maire précise que le budget est voté pour rendre possible la réalisation des projets mais que l'on peut décider de les reporter ou de les annuler.

Mme Emmanuelle Gonçalves propose, par exemple, de réfléchir à la possibilité de retarder le projet de self pour la restauration collective. M. Nicolas Chesnin pense qu'au contraire, en raison de la situation sanitaire, il est urgent de le mettre en place.

M. Stéphane Pellion de son côté se pose la question de la priorité du budget tourisme de 80 000 € (Port de Cran) ou des caméras de surveillance à 30 000€.

Mme Muriel Malnoë aimerait recevoir plus de comptes-rendus de commission.

Le conseil municipal valide le budget primitif du budget principal 2021 avec 17 voix pour et 2 voix contre.

### 12. Budget Primitif 2021 du Budget Assainissement

M. le Maire présente le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes	125 000 €	250 000 €
Dépenses	125 000 €	250 000 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité le Budget primitif 2021 du Budget assainissement.

### 13. Budget Primitif 2021 du Budget Lotissement des châtaigniers

M. le Maire présente le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes	323 248.51 €	431 194.31 €
Dépenses	323 248.51 €	431 194.31 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité le Budget primitif 2021 du budget Lotissement des châtaigniers.

### 14. Mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation et les aménagements à terre de la halte nautique du port de Cran

La Compagnie des ports du Morbihan assure pour le compte de la communauté de communes Arc Sud Bretagne la gestion du port de Cran sur la commune de Saint-Dolay.

Le port de Cran est composé de 37 places dont 26 sur ponton suite à l'investissement réalisé en 2019.

M. le Maire, la communauté de communes Arc Sud Bretagne et la Compagnie des ports du Morbihan réfléchissent à un aménagement afin de proposer une halte nautique de qualité. Le site pourrait offrir des services destinés aussi bien aux plaisanciers, aux touristes de passage, et bien sûr aux Dolaysiens.

M. le Maire propose une consultation qui permettrait :

- la déclinaison et la faisabilité des aménagements à terre : accès, stationnement, cheminements piétons, accès à la cale de mise à l'eau, espace pique-nique, espace ludique, sanitaires, gestion des déchets, plantations, mobilier urbain ;

- le chiffrage des investissements pour la réalisation de ce projet ;
- la constitution d'une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la consultation des entreprises jusqu'au suivi et réception des travaux.

M. Pellion aimerait que les Dolaysiens soient au cœur du projet d'aménagement.

M. Nicolas Guriec informe qu'il faut compter environ 12% du budget primitif pour les frais de maîtrise d'œuvre.

Mme Christine Chazelle demande pourquoi le comité de pilotage dédié à ce projet qui devait intégrer des citoyens n'est pas mis en place. M. le Maire répond que deux personnes de Cran ont été contactées pour en faire partie.

Mme Muriel Malnoë rappelle l'importance de ce projet et la chance d'avoir le soutien de la communauté de communes pour un projet dolaysien.

Le conseil municipal valide à 16 pour, 2 contre et 1 abstention, la mission de maîtrise d'œuvre pour étudier le projet et lancer une consultation pour une étude de faisabilité et de chiffrage.

### **15. Motion de soutien pour un appel au financement immobilier pour le centre hospitalier de Redon-Carentoir**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour proposer au conseil une délibération afin de soutenir un appel au financement immobilier pour le centre hospitalier de Redon-Carentoir.

Ayant pris connaissance des difficultés du centre hospitalier de Redon-Carentoir à mettre en œuvre un plan de financement pour le remplacement, sur le site de Redon, du bâtiment principal construit au début des années 1970. Réaffirmant l'importance de cet établissement pour un accès de tous aux soins, dans un territoire éloigné des métropoles et où les indicateurs de santé de la population démontrent la nécessité d'un renforcement de l'offre de soins.

Réaffirmant également que l'attractivité d'un territoire, tant pour les résidents que pour les entreprises, nécessite la présence d'un équipement hospitalier polyvalent modernisé.

Exprime le vœu, auprès du conseil de surveillance de centre hospitalier et auprès des services de l'Etat, qu'un plan de financement solide soit établi très rapidement et que toutes les solutions palliant l'absence d'autofinancement soient recherchées, avec l'État, les deux régions et les trois départements concernés, afin d'aboutir enfin à un projet validé au cours de ce premier semestre 2021.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la motion de soutien pour un appel au financement pour le centre hospitalier de Redon-Carentoir.

## **C. QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS**

### **1. L'inclusion numérique**

Il est envisagé de recruter un médiateur numérique via le plan de relance mis en place par l'état.

La commune de Nivillac a déjà réalisé l'appel à candidature. Les communes de Saint-Dolay et La Roche-Bernard mutualiseraient leurs besoins. Le poste serait subventionné pendant 2 ans à 100% ou pendant 3 ans à 70%

### **2. Dossier de remplacement du Beffroi et de 2 des cloches**

M. le Maire présente le projet d'inscription sur les deux cloches.

Le nom des anciennes cloches sera conservé.

1<sup>ère</sup> cloche : Bernadette – blason de Saint-Dolay –2021 (1925) « Je sonne pour les joies et les peines »

Église Notre-Dame de l'immaculée conception

2<sup>ème</sup> cloche : Thérèse de l'enfant Jésus – blason de Saint-Dolay –2021 (1925) « Je sonne pour les joies et les peines »

Une subvention a été accordée par le Conseil Départemental.

L'association Saint-Dolay Histoire et Patrimoine prévoit de faire une animation autour de cet événement.

### **3. Élections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2020**

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de réserver ces dates afin d'assurer les permanences.

M. Stéphane Pellion demande ce que l'on peut faire pour sensibiliser les citoyens à ces élections. M. le Maire répond que les citoyens reçoivent les enveloppes à leur domicile.

### **4. Penser au piégeage des reines de frelon asiatique (d'avril à juin)**

### **5. M. Nicolas Guriec annonce une période de fauchage**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 28 AVRIL 2021 à 20H30**  
**SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE**

**Précision**

Suite à l'interprétation de ma réponse à la question posée par Claire Gérard lors du conseil municipal du 24 février sur la pertinence de donner la parole à un Syndicat départemental (l'agriculture), je souhaite apporter la précision suivante : dorénavant, la commission communication/information en charge de la relecture des articles, portera une attention particulière à la rédaction et à la signature de ces derniers.

Par contre nous ne mettrons aucun veto à un collectif, groupement, syndicat local ou autre qui souhaite s'exprimer. Dès lors, le syndicat local des agriculteurs de Saint-Dolay, puisque par défaut apolitique, a toute sa place et sa liberté d'expression sur notre Bulletin Annuel ou autre support d'information.

**Patrick Géraud, Maire de Saint-Dolay**

**Groupe « Saint-Dolay Citoyens ! » - Écologie, Citoyenneté, Solidarité**

**Le budget 2021 de la commune.** Depuis février, nous avons participé aux commissions préparatoires « finances » et avons décidé de voter contre ce budget. Le montant des investissements engagés par la majorité est trop important pour la capacité d'investissement sur la durée du mandat. Nous craignons que tous les projets nécessaires aux habitants ne puissent voir le jour.

Pour envisager de faire des économies à la commune, nous avons proposé un report des projets comme l'aménagement touristique du pont de Cran (25.000 euros rien que pour étudier le projet), le bâtiment destiné à la chasse et au stockage de matériels (10.000 euros pour étudier le projet), la sécurité (30.000 euros de budgété en 2021, notamment pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance dans le bourg). Ces économies à court terme permettraient d'avoir une véritable vision à long terme : économiser aujourd'hui pour imaginer demain et construire dans 5 ans un nouveau pôle enfance-jeunesse, des habitats pour les seniors, une maison citoyenne d'échange et de partage.

Rappelons les priorités : L'éducation pour nos enfants, le sport et la culture pour tous, l'accès aux professionnels de santé, la solidarité envers les Dolaysiens les plus esseulés, le respect de nos terres agricoles !

Nous continuerons de faire valoir les idées portées pendant la campagne des municipales.

Vos élus Claire GÉRARD et Stéphane PELLION - saintdolaycitoyens et saintdolaycitoyens@protonmail.com

**Le Comité des Fêtes de Burin** tient à remercier la municipalité pour la subvention qui lui a été accordée lors du dernier conseil municipal, bien que le SHOW NAUTIQUE du 23 mai 2021 ait été annulé.

Cette subvention aidera notre association à financer les frais de fonctionnement de notre salle (assurance, eau, électricité), qui n'a pu être louée suite à la pandémie, et ceux de notre local matériel. Il est à noter que notre association n'utilise à l'année aucun local municipal.

Robert Perais, Président du Comité des Fêtes de Burin

**Fauchage des bas-côtés des routes**

Le fauchage par Arc Sud Bretagne des bas-côtés des routes de la commune aura lieu du 3 au 7 mai pour le premier passage, puis entre le 1er et le 11 juin pour le second passage.

**Merci de votre vigilance sur nos routes pendant ces périodes.**

## Agenda de la Médiathèque

---

Au mois d'avril, la médiathèque de Saint-Dolay vous accueille aux jours et horaires habituels.

Voici un rappel des principaux points à appliquer en plus du protocole sanitaire déjà en place :

- Une jauge de 12 personnes doit être respectée dans les locaux
  - Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans
- Le sens de circulation est unique : entrée par la porte principale et sortie par le patio
- Une attestation de déplacement est nécessaire si vous résidez à plus de 10 km de la médiathèque

Cocher la case n°6 : Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel

En fonction de l'évolution de la situation, ces recommandations pourraient être revues.

Pour toute information, l'équipe de la médiathèque est joignable par  
mail : [mediatheque@saintdolay.fr](mailto:mediatheque@saintdolay.fr)  
téléphone : 02 99 90 29 29

---

Retrouvez-nous sur notre page Facebook@**MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web  
**[www.saintdolay.fr](http://www.saintdolay.fr)**

Horaires d'ouverture de la médiathèque  
mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h  
Téléphone 02 99 90 29 29 / Email [mediatheque@saintdolay.fr](mailto:mediatheque@saintdolay.fr)

---